

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION :

En 2022, les contribuables paieront, pour la dernière fois, la taxe d'habitation afférente à leur habitation principale. Dès 2020, les 80 % de contribuables les moins aisés ne paieront plus cette taxe. Les autres contribuables ne paieront que 70 % de leur TH en 2021 puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023. Il s'agit d'un allègement massif de la pression fiscale, de l'ordre de 18 Md€, qui permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale, soit en moyenne 723 € par foyer, en 2023.

Les contribuables continueront, par ailleurs, à payer les autres impôts nationaux (TVA...), locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ainsi que la redevance télé.

A SAVOIR :

PACS :

Les personnes souhaitant conclure un Pacs doivent désormais faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant soit à l'officier d'état civil en mairie (gratuit), soit à un notaire (payant).

RECENSEMENT MILITAIRE :

Tous les jeunes français et françaises ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans en Mairie munis de leur Carte Nationale d'Identité de l'enfant et du Livret de Famille. Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...). Soyez vigilant! Aucune convocation ne vous sera adressée.

CNI ET PASSEPORT :

Depuis le 1er décembre 2016, les demandes de carte nationale d'identité sont à effectuer, à la manière des passeports, auprès d'une mairie équipée d'une station d'enregistrement. Faire une pré-demande sur le site ANTS. Prendre ensuite rendez-vous auprès des mairies équipées (ex : Maizières les Metz, Metz...) pour déposer votre dossier avec toutes les pièces requises.

AGENDA :

Le Dimanche 26 Janvier 2020 – Repas des Aînés

Les Dimanches 15 et 22 Mars 2020 – Elections Municipales

Le Dimanche 17 Mai ou le dimanche 24 Mai 2020 – Vide grenier à Méchy

Le Samedi 27 Juin 2020 – Fête du village, Feu de la Saint Jean

Mairie de SANRY-LÈS-VIGY

28 Rue de l'Église

57640 Sanry-lès-Vigy

Tél : 03 87 77 90 54

E-mail : sanry-les-vigy@wanadoo.fr

Facebook : Bien vivre à SANRY - MECHY

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 09h00 – 12h00

Permanences, Mardi : 17h00 – 19h00

Et, Samedi : 09h00 – 12h00

Et sur rendez-vous.

URGENCES :

- **SAMU : 15 / SOS Médecins** - appel patient : 3624 (0,12€/min)
- **Sapeurs-Pompiers : 18 / CHR Mercy** : 03 87 55 31 31
- **Numéro unique d'urgence européen : 112 / Centre Antipoison** : 03 83 32 36 36
- **Gendarmerie de VIGY** : 17 ou 03 87 77 91 02



SANRY-lès-VIGY / MECHY

INFORMATIONS MUNICIPALES

JANVIER 2020

- VŒUX 2020
- LES DATES DES ELECTIONS
- ASSESSEURS DU BUREAU DE VOTE
- ETAT CIVIL 2019
- NOUS SOMMES 536
- SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION
- A SAVOIR
- AGENDA



Madame, Monsieur,

Notre mandat se termine, et, dans un peu plus de deux mois un nouveau Conseil Municipal siègera pour le devenir de notre commune.

Le parcours de l'équipe actuelle n'aura pas été sans difficultés tout au long de ces six années, la principale aura été de faire face aux contraintes imposées par la situation financière de la commune.

Il n'y avait en fait que peu de solutions pour faire face à cette situation, soit augmenter très fortement les impôts locaux, soit se séparer de biens communaux, voie qui a été finalement retenue et finalisée au cours de l'année écoulée. Ces mesures ont permis de rembourser une importante ligne de crédit ouverte auprès de notre créancier. Ceci laisse donc, maintenant, une situation un peu plus confortable pour cette fin de mandat et pour le début du prochain. Nous avons ainsi pu engager certaines dépenses au cours des mois écoulés comme la réfection de la toiture du foyer communal, le remplacement de matériel électroménager, et allons finaliser avant mars, les finitions au foyer rural, le remplacement du matériel informatique de la Mairie ainsi que le traitement de la charpente de l'Eglise communale. Il restera à l'issue de ces engagements, une somme suffisante pour tenir compte de certaines priorités qui devront être fixées par le Conseil Municipal (comme, la rénovation de la peinture de tous les lampadaires, du macadam à certains endroits du ban communal, et bien d'autres choses...)

Ce qui est sûr c'est que la situation financière impactée par les crédits bancaires existants, n'autorisera aucune dépense incontrôlée au cours des prochaines années. A moins, bien sûr, de trouver de nouvelles sources de revenus pour notre commune !

Dans un proche futur de nombreux bouleversements sont à prévoir, la réorganisation des services publics semble continuer de délaissé progressivement nos campagnes, et les communautés de communes prennent de plus en plus de poids. Indépendamment de notre volonté nous subissons et allons encore plus subir la domination de celles-ci, notre indépendance au niveau communal n'est en fait plus qu'une illusion. Ce tableau n'est pas forcément sombre il s'agit d'une simple constatation, il nous restera toujours nos deux richesses, notre territoire et surtout vous, notre population !

Je remercie ici tous les membres du Conseil Municipal, élus en 2014 car ils ont tous toujours su travailler pour préserver l'intérêt collectif au cours de ces années. Sans oublier aussi tous les employés communaux. J'ai une entière confiance en l'avenir de notre commune et en ceux qui mèneront son évolution dans les années à venir.

Madame, Monsieur, je vous présente tous mes meilleurs vœux pour 2020, notre commune a besoin de vous et de votre engagement au sein de ses associations et de son conseil municipal. Soyez tous les bienvenus, actifs, retraités, jeunes et moins jeunes. Préservons ensemble cette cohésion et cette solidarité qui caractérisent les communes rurales.

A bientôt – **Lionel GUIRAUT**

LES DATES DES ELECTIONS :

Les demandes d'inscription sur les listes électorales pour participer à ce scrutin devront être déposées **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.

Les candidatures au premier tour du scrutin doivent être déposées dans les préfectures, la date d'ouverture de dépôt de listes est fixée par chaque préfecture. La date limite a été fixée par le ministère de l'Intérieur, ce sera **le 27 février 2020 à 18 heures**.

La campagne officielle se tiendra **du 2 mars au 14 mars 2020**. Dès l'ouverture de la campagne le lundi 2 mars, l'affichage sera autorisé selon les règles en vigueur sur les panneaux d'affichage mis à disposition des candidats. A compter du **14 mars minuit**, il sera interdit aux candidats de diffuser tout message de propagande électorale.

Les élections municipales se dérouleront **le dimanche 15 mars 2020** pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu **le dimanche 22 mars 2020**.

L'élection du maire et des adjoints a lieu lors de la première réunion du conseil municipal qui se tient de plein droit à l'issue du renouvellement général des conseillers municipaux. Cette réunion est obligatoire et est consacrée à l'élection de la municipalité. Elle se tient au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le premier tour de scrutin si le conseil a été élu au complet. Dans le cas contraire, elle se tient au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le second tour de scrutin (L. 2121-7 du CGCT). Soit **le 29 mars au plus tard**.

ASSESEURS DU BUREAU DE VOTE :

Vous souhaitez participer à la tenue du bureau de vote le dimanche 15 ou le dimanche 22 mars, ou bien participer au dépouillement des résultats pour ces deux tours de scrutin ?

Vous pouvez dès à présent vous manifester et vous inscrire en Mairie aux heures d'ouvertures.

ETAT CIVIL 2019 :

En 2019, nous avons souhaité la bienvenue à : Hugo, Alya, Saoül, Margaux et Raphaël.

Nous avons eu la joie d'être témoins de l'union de : Monsieur SAINT-EVE Fabien et de Madame GREFF Gwendaline. Ainsi que de celle de Monsieur SCHWEITZER Kevin et de Madame VERES Christelle.

Nous avons eu par contre la tristesse d'apprendre les décès de : Madame Léonie TOMASELLI Monsieur Daniel TOMASELLI, ainsi que de Monsieur René MICHAUX.

RECENSEMENT INSEE : NOUS SOMMES 536 HABITANTS

Les chiffres du recensement 2017 ont été confirmés mi-décembre 2019 par l'INSEE. Nous sommes donc 536 habitants lors de ce dernier recensement.

Ce chiffre est à comparer à celui de 2012 qui était de 522 pour sa part.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr